CATHOLIQUES (DÉ)CONFINÉS EN CORRÈZE CATHOLIQUE ORRÈZE LETTRE INFO N° 13

DÉCONFINEMENT

Message de Mgr Francis Bestion

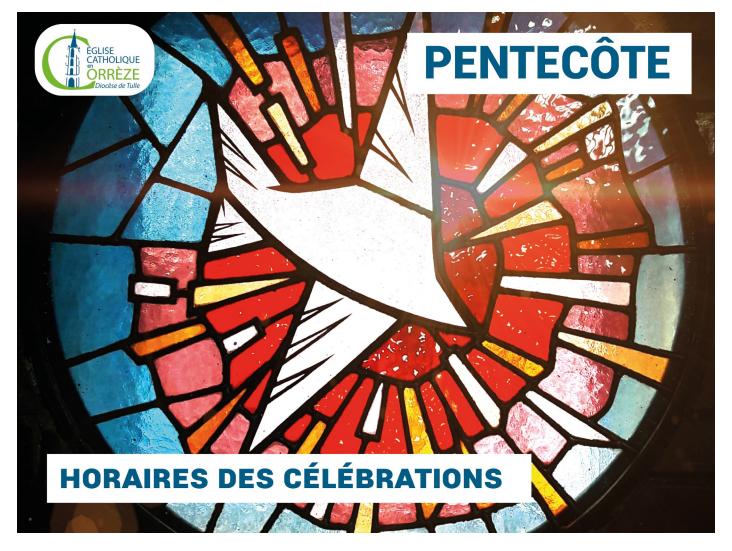
Suite à l'autorisation de la reprise du culte par le Gouvernement, Monseigneur Francis Bestion adresse une lettre aux catholiques de Corrèze pour faire un point de situation et annoncer quelques dispositions nouvelles. Lettre à consulter dans son intégralité à la fin de cette lettre info, OU EN LIGNE ICI.

\Rightarrow

PROTOCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE POUR LA REPRISE DU CULTE

- ► En fonction des lieux, on déterminera quelles églises peuvent être utilisées pour les célébrations cultuelles, en tenant compte de la taille et de la configuration, de telle sorte que soit respectée la règle de distance sanitaire correspondant à un espace de 4 m² par personne, et donc un mètre de distance entre chaque personne.
- Pour chacune des églises retenues, on désignera deux personnes chargées de veiller à faire appliquer les consignes sanitaires. Elles seront aussi chargées de désinfecter les bancs ou les chaises après chaque messe. Le dimanche suivant, une heure avant la messe, elles procéderont à une nouvelle désinfection.
- On indiquera, de manière bien visible, les places non disponibles.
- Dans l'allée centrale et les allées latérales, des marquages au sol indiqueront la distance d'un mètre à respecter entre chaque personne au moment de la procession de communion et pour la sortie.
- Les mesures sanitaires seront affichées à l'entrée de l'église.
- Les portes d'accès de l'église seront maintenues ouvertes pour éviter d'avoir à les toucher. Une ou deux personnes se tiendront à la porte de l'église, avec un récipient de gel hydro-alcoolique, afin que chaque fidèle puisse se désinfecter les mains.
- ▶ Le port du masque est fortement recom-

- mandé, à partir de 11 ans.
- L'usage de l'eau bénite est interdit. Les bénitiers doivent rester vides.
- Si une feuille de chant est distribuée, elle sera déposée sur chaque siège disponible. La personne qui l'aura utilisée est invitée à la prendre en quittant l'église.
- Des paniers de quête seront disposés à l'entrée de l'église. On ne fera pas la quête au moment de l'offertoire, mais on invitera les fidèles à donner à la fin de la messe, au moment de la sortie.
- On s'abstiendra de tout signe (serrement de mains, embrassades, accolades) pour le rite de paix avant la communion.
- ▶ Les prêtres se désinfecteront les mains avant de toucher les hosties, à la sacristie, puis avant de commencer la messe. Pareillement, et de manière visible, avant et après la distribution de la communion. Ils porteront un masque ou une visière pour distribuer la communion. La communion sera donnée dans la main.
- Les fidèles chargés des lectures ne toucheront ni le micro ni le lectionnaire.
- On indiquera par des consignes, à la fin de la messe, la manière ordonnée de sortir de l'église, pour éviter les regroupements.
- Après la célébration, on évitera les regroupements sur le parvis de l'église.



Les horaires seront mis à jour ici si nécessaire.

Dans le respect des consignes sanitaires préconisées, merci de venir avec votre masque et de respecter les geste barrières et les règles de distanciation



SAMEDI 30 MAI 2020:

18 h 00	Merlines (chapelle de gare), Bugeat,
	Marcillac-la-Croisille

DIMANCHE 31 MAI 2020:

9 h 30	Saint-Exupery-les-Roches
	Ussel (Saint-Martin), Meymac (abbatiale), Sornac, Neuvic, Égletons
18 h 00	Ussel (Saint-Martin), Égletons



SAMEDI 30 MAI 2020:

18 h 00	Argentat, Meyssac
	Saint Clément, Tulle (Saint Joseph de Souilhac), Aubazine

DIMANCHE 31 MAI 2020:

9 h 30	Vitrac, Naves, Beynat
10 h 30	Gimel, Saint-Julien-aux-Bois
	Tulle (cathédrale), Seilhac, Corrèze, Saint Mexant, Argentat, Beaulieu



SAMEDI 30 MAI 2020:

18 h 00	Brive (Notre-Dame d'Estavel)
18 h 15	Brive (Sainte Thérèse des Chapélies)

DIMANCHE 31 MAI 2020:

9 h 30	Turenne, Ussac, Sainte Féréole
11 h 00	Brive (Saint-Martin), Brive (Sacré-Cœur des Rosiers), Malemort, Saint Pantaléon
11 h 15	Brive (Saint-Sernin)
18 h 00	Brive (Saint-Sernin)

Grotte de saint antoine

Célébrations dominicales : samedi 18 h, dimanche 9 h 30 et 11 h sur **réservation obligatoire**.

Inscription auprès du magasin de 14 h 30 à 17 h 30 au 05 55 24 10 60 ou hotellerie@fratsa.org



SAMEDI 30 MAI 2020:

18 h 00	Lubersac (Saint Etienne)
18 h 30	Objat, Saint-Ybard

DIMANCHE 31 MAI 2020:

11 h 00	Allassac, Arnac, Donzenac, Uzerche, Yssandon,
	Juillac, Varetz

Viens, Esprit saint, en nos cœurs et envoie du haut du ciel un rayon de ta lumière.

MESSAGE DE MGR FRANCIS BESTION AUX CATHOLIQUES DE CORRÈZE

SAMEDI 23 MAI 2020



C'est avec joie que nous avons appris, par un décret du Gouvernement, en date du 22 mai, la possibilité de reprise du culte dans nos églises. Elle est effective dès cette fin de semaine. Cette liberté retrouvée est cependant assortie d'une condition : le respect des distances et des barrières sanitaires. Cela signifie que le nombre de personnes pouvant participer à la messe et aux autres sacrements dans une église devra être proportionné à la dimension de l'édifice, en respectant la règle de 4 m2 par personne.

J'ai communiqué aux prêtres il y a quelques jours un « Protocole de reprise du culte » où sont consignées toutes les directives pour garantir la sécurité sanitaire des personnes qui participeront aux célébrations. Ce protocole sera affiché à l'entrée des églises. Le port d'un masque est obligatoire, à partir de l'âge de 11 ans. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de l'église. Une personne sera responsable, dans chaque lieu de culte, de veiller à l'observation des consignes sanitaires. Les prêtres eux-mêmes ont reçu des recommandations pour le déroulement de la célébration (vases sacrés, communion, etc.).

Des messes seront donc célébrées ce samedi soir 23 mai et demain dimanche 24, dans plusieurs églises du diocèse, parce que les curés auront jugé que tout est prêt pour satisfaire aux conditions sanitaires de la reprise du culte. Je présiderai moi-même l'eucharistie à la Cathédrale de Tulle. Dans d'autres communautés, les célébrations ne reprendront que dimanche prochain, pour la solennité de la Pentecôte, parce que les conditions n'étaient pas réunies pour une reprise immédiate. Je remercie les prêtres d'avoir fait preuve de sagesse et de responsabilité dans un sens ou dans l'autre. Je rappelle que, selon la loi, ce sont les curés, affectataires des églises, et eux seuls, qui ont « pouvoir de police » à l'intérieur des lieux de culte.

Merci à vous tous d'avoir fait preuve de patience pendant de longues semaines. Merci d'avance de faire maintenant preuve de responsabilité pour que nos églises soient des lieux sûrs où on l'on vient célébrer dans la joie les mystères du salut, et sans peur d'être contaminé.

Même si nous ne pourrons pas manifester comme avant par des gestes chaleureux notre proximité fraternelle, réjouissons-nous de pouvoir prier ensemble, avec une seule âme et un seul cœur, d'écouter la Parole de Dieu et de recevoir la sainte eucharistie. Ensemble, attendons de célébrer le don du Saint-Esprit ; qu'll renouvelle en nous le goût du témoignage pour l'annonce de l'Évangile!